

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 février 2018**

Séance du 6 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le six février à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Saint Géry-Vers se sont réunis en session extraordinaire et au nombre prescrit par les statuts, à la salle du conseil de Saint Géry, sous la présidence de M. Jérôme GILES, Maire.

Date de convocation : 25 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents ou représentés : MM. Gérard ANNES, Bernard AUSTRUY, Pierre-Jacques BERNIOT, Olivier BORIES, Alain DESROCQUES, Jérôme GILES, Jeffery STRIDE, André VERTUT.

Mmes Martine DELSOL, Brigitte GABIOT, Christiane PAHL, Véronique PALLONE.

Etaient absents : MM. Francis DELSAHUT, Jean-Christophe DHERMY, Gérard HEE, Julien LEBON, Vianney LO RÉ, Gérard LOOT, Nicolas MARTHE,

Secrétaire de Séance : Mme Christiane PAHL

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, M. le Maire donne la parole à M. Zoher LAHOUD (animateur) et Mme Cécile CUMER (responsable MSAP du Grand Cahors), venus présenter aux élus le rôle de la maison des services au public en général et de celle de Saint Géry-Vers en particulier.

Ouverte à tous, elle consiste à accompagner le public qui le souhaite dans ses démarches administratives avec ses partenaires : Pôle emploi, CAF, CPAM, MSA, Préfecture, services du Grand Cahors pour ne citer que les plus importants. Une borne WIFI en accès libre est à disposition ainsi que des informations relatives à la vie de la commune, du Grand Cahors et au tourisme... Une initiation au numérique pour tous les niveaux a été également mise en place.

A 21h30, le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Après avoir procédé à l'appel, M. le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Mme Christiane PAHL est nommée secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte-rendu du précédent conseil qui ne donne lieu à aucune remarque particulière. Il est donc accepté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour :

- Motion pour la sauvegarde des écoles rurales et suppression de la nouvelle carte scolaire.
- Emprunt bancaire -Budget Principal- annule et remplace la délibération N°73CM15112017001 du 15 novembre 2017

Le conseil, à l'unanimité, accepte de rajouter ces délibérations.

Puis il aborde l'ordre de jour :

- Délibération : devis intervention de l'archiviste du Centre de Gestion
- Délibération : Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors relative à sa compétence assainissement non collectif.
- Délibération : Encaissement chèque (don)
- Délibération : Demande de subvention
- Délibération : Adhésion de trois nouvelles communes au Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA).
- Délibération : Instauration de la déclaration préalable à l'édification de clôtures et institution du permis de démolition sur l'ensemble de la commune.
- Délibération : Adoption du Plan Local de l'Habitat du Grand Cahors 2018-2023
- Délibération : Elaboration des projets de Valorisation et de Développement du Bourg-centre-Plan de financement prévisionnel.
- Questions diverses

I/ Devis -Service archives du Centre de Gestion du Lot

Le maire indique le nombre impressionnant d'archives de la nouvelle collectivité de Saint Géry-Vers, issue de la fusion des deux communes. Ces archives tiennent beaucoup de place mais leur traitement (tri, élimination, classement, nettoyage...) doit être effectué avec soin, de préférence par un professionnel.

Une archiviste du Centre de Gestion de la fonction territoriale du Lot est venue faire un diagnostic dans les deux communes et a établi un devis pour les coûts suivant :

Première intervention (2018) :

<i>Lieu de l'intervention</i>	<i>Métrage Linéaire à traiter</i>	<i>Temps consacré</i>	<i>Tarif horaire</i>	<i>Montant total de la prestation</i>
Ex-Commune de Saint-Géry	58 m.l	150 heures, soit 25 jours	50,00€	7 500,00 C

Deuxième intervention (2019)

<i>Lieu de l'intervention</i>	<i>Métrage Linéaire à traiter</i>	<i>Temps consacré</i>	<i>Tarif horaire</i>	<i>Montant total de la prestation</i>
Ex-Commune de Vers	47 m.l	132 heures, soit 22 jours	50,00€	6 600,00 C

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- demande l'étalement de la facturation sur deux exercices (2018 et 2019).
- charge le maire de signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

II/ Modification statutaire – Compétence assainissement

M. le Maire rappelle qu'à ce jour, les communautés d'agglomération doivent exercer de plein droit, en lieu et place de leurs communes membres au moins trois compétences optionnelles parmi les sept suivantes :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Assainissement (compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020)
- Eau (compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Maisons des services au public.

La loi Notre a procédé à une modification de son libellé qui stipule qu'au 1^{er} janvier 2018, le terme « assainissement » inclura la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif.

Or, à ce jour, le Grand Cahors n'exerce que la compétence assainissement non collectif.

Afin que le Grand Cahors n'ait pas à exercer l'intégralité de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018, les services de l'état acceptent qu'elle soit reclassée parmi les compétences facultatives, puisque le Grand Cahors exerce au moins trois compétences optionnelles.

Ainsi, le Grand Cahors pourra exercer partiellement jusqu'au 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement.

Le Grand Cahors propose de reclasser parmi ses compétences facultatives, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et demande à ses communes membre de se prononcer.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, cette proposition et chargent le Maire de signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

IV/ Demande de subvention

M. le Maire donne lecture de la demande de subvention émanant de l'association des Amis de la Bibliothèque départementale de prêt du Lot.

Considérant que les informations manquent pour donner un avis favorable, les membres du conseil demandent à reporter cette décision.

V/ Encaissement chèques en don

Le Maire indique que quatre chèques sont à encaisser : un chèque de 30€ et trois chèques de 15€. Il propose d'encaisser ces chèques sous forme de don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le maire de signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

VI/ Adhésion au SIPA

Le maire informe que les communes de Frayssinet, Concorès et Douelle ont sollicité l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Protection Animale auquel la commune de Saint Géry-Vers est adhérente. En application des articles L 5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal de Saint Géry-Vers doit donner son avis sur les modifications de périmètre du dit syndicat.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'extension du périmètre du SIPA à ces trois communes et charge le maire de signer tout acte ou document nécessaire à l'application de cette décision.

VII/ Instauration de la déclaration préalable à l'édification de clôtures et institution du permis de démolition sur l'ensemble de la commune.

Les conseillers demandent le report de cette délibération à une date ultérieure, en attendant d'avoir plus de précision sur le sujet, par rapport aux préconisations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à venir.

VIII/ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU GRAND CAHORS 2018-2023

Après avoir entendu l'exposé de M. AUSTRUY sur les orientations du PLH à savoir :

- Soutenir l'attractivité du Grand Cahors en valorisant sa qualité de vie et d'habiter,
- Requalifier et rééquilibrer l'habitat social à l'échelle du Grand Cahors,
- Promouvoir des centres anciens durables et renforcer l'attractivité du parc existant,
- Conforter la prise en compte des publics vulnérables face au logement,
- Animer et suivre la mise en œuvre du PLH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- Émet un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2018-2023 du Grand Cahors,
- Charge le maire de signer tout acte ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

IX/ Elaboration des projets de Valorisation et de Développement du Bourg-Centre – Plan de financement prévisionnel

M. le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 15 novembre 2017, avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Cahors et les communes de Saint Géry-Vers, Pradines et Catus pour le recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration des projets de valorisation et de développement de leur bourg.

C'est l'offre de l'Agence Turbine qui a été retenue pour un coût total estimé à 60 575 € HT. La part de la commune de Saint Géry-Vers s'élève à 18 658,20 € HT.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

	€	%
Région Occitanie (subvention)	9 329,10 €	50%
Etat – DETR (subvention)	5 597,46 €	30%
Commune de Saint-Géry-Vers (Autofinancement)	3 731,64 €	20%
TOTAL	18 658,20 €	100%

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

1. approuve le plan de financement prévisionnel pour l'élaboration des projets de Valorisation et de Développement du Bourg-Centre ;
2. autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de cette opération ;
3. autorise M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération et à la réalisation du projet.

X/ MOTION CARTE SCOLAIRE, MOBILISATIONS POUR LES ECOLES

Les élus de la commune de Saint Géry-Vers,

- DENONCENT avec la plus grande fermeté la suppression de 17 postes pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019
- REGRETTENT que la venue du gouvernement dans le Lot pour la Conférence Nationale des Territoires ne se traduise pas par un changement de logique et une réelle volonté de travailler sur l'attractivité des territoires ruraux en engageant un moratoire immédiat sur les fermetures de classes et d'écoles rurales.
- S'OPPOSENT à l'approche strictement comptable des mesures prises par l'éducation nationale et dénoncent des moyens insuffisants.
- REFUSENT que nos territoires servent de variable d'ajustement au redéploiement d'effectifs pour le dédoublement des classes de CP.
- SE FELICITENT que la qualité du travail en faible effectif soit reconnue par la mesure de dédoublement
- REAFFIRMENT leur attachement indéfectible à une école publique de qualité, assurant la pérennité et l'égalité d'accès.
- RAPPELLENT l'Etat à son obligation d'assurer l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire.

- EXIGENT la scolarisation des enfants dès deux ans et leur comptabilisation dans les effectifs.

DEMANDENT :

Pour maintenir la vitalité de nos territoires, la qualité de l'école publique, et le maintien de la cohésion sociale

- l'arrêt immédiat des fermetures d'écoles, suppressions de postes et regroupements.

- la réattribution immédiates des postes nécessaires (environ 40) pour permettre la réouverture d'écoles indispensables au territoire, la baisse du nombre d'élèves en classes surchargées, la remise en état du réseau d'aide aux élèves en difficulté le RASED, le renforcement des postes de remplacement et de soutien scolaire.

- la mise en place d'une réelle concertation, avec les parents, les élus et les enseignants, pour travailler à partir des besoins et non des moyens en tenant compte,

- des contraintes géographiques et démographiques (montagne, parc Naturel...)

- de l'accueil des 2 ans

- des conditions d'apprentissage

- des besoins de formation et de remplacement

- d'un état des lieux partagé de nos écoles

- le soutien aux pratiques pédagogiques adaptées à nos classes rurales en multi-âges à travers la mise en réseau, le partage de ressources et la formation des enseignants.

XI/ Emprunt bancaire -Budget Principal- annule et remplace la délibération N°73CM15112017001 du 15 novembre 2017

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération, prise par le conseil municipal le 15 novembre 2017, concernant la demande d'emprunt prise en charge par le budget principal afin de financer les travaux de réaménagement de la salle polyvalente de l'ancien foyer rural.

M. le Maire quitte la salle.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition suivante :

Prêt : 120 000€

Durée amortissement : 120 mois + 24 mois d'anticipation

Echéances constantes

Périodicité annuelle

Taux : 1.08 %

Commission d'engagement : 300 €.

Il charge la maire de signer tout acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

XII/Questions diverses

- 1/ M. Pierre-Jacques BERNIOT expose le projet de concours photos qui sera organisé prochainement
- 2/M.AUSTRUY précise que la manifestation « Lot of Saveurs » aura lieu le 2 aout 2018 à Saint Géry.
- 3/ Emmaüs va implanter une borne de récupération de vêtements et de textiles divers à côté de l'espace propreté de Saint Géry.
- 4/ Mme GABIOT informe que le marché des producteurs locaux se tiendra à Vers à compter du 5 mai jusqu'au 27 septembre tous les jeudis de 17h à 19h30.
- 5/Le 9 aout, un concert sera donné à la salle des fêtes de Saint Géry.
- 6/ M. STRIDE et Mme PALONNE exposent la réunion à laquelle ils ont participé concernant le site d'escalade et éventuellement l'aménagement d'un mur d'escalade.
- 7/ MM. AUSTRUY et GILES et Mme PAHL font part des réunions avec Maison d'en France et le bureau IGC pour tenter d'accélérer la vente des lots du lotissements des Bergougnoux II. Ces deux organismes vont soumettre des propositions.
- 8/ M. le Maire rappelle les deux manifestations organisées à Cahors contre la carte scolaire décidée pour la rentrée et invite les conseillers à y participer (jeudi 8 février et samedi 10 février).

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 23h45**